

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1891

6 août 2013

SOMMAIRE

A.F. Commerce s.à r.l.	90741	Key Brokerage Solutions Sarl	90738
Boltham S.A.	90761	Largo S.à r.l., SPF	90766
BRUFIN SA (B), succursale de Luxembourg	90764	Les Arquebusiers S.A.	90742
BTL Béton Transformations Luxembourg S.A.	90741	Les Arquebusiers S.à r.l.	90742
Capitalis S.C.A., SICAV-SIF	90758	Lilly Devine S.A.	90725
Cerberus Nightingale 2	90763	LSP Europe II&VII S.à r.l.	90766
Cesaris S.A.	90760	LuxembourgforFinance, Agency for the Development of the Financial Centre ...	90745
Cheniclem S.A.	90740	Luxequip Bail S.A.	90745
Cheverny 2 International S.à r.l.	90759	Luxmetall Transport S.A.	90745
Chimtex S.A.	90765	Manacor (Luxembourg) S.A.	90753
Cinemalux S.A.	90762	MCP Private Capital (Feeder) Fund I GP	90767
Clayax Acquisition Luxembourg 4	90763	MC Seahome S.A.	90747
Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.C.A.	90765	Mediservices S.A.	90746
Clearness Investment S.à r.l.	90765	Melamtex S.A.	90731
Codeis Securities SA	90763	Mendel S.A.	90746
C.O.G.P.-SPF	90766	Mesh Group Holdings S.à. r.l.	90767
Compagnie Financière et Boursière Luxembourgeoise S.A.	90761	Mill Luxembourg Holdings 1	90767
Compagnie Immobilière de Weimerskirch	90764	Mill Luxembourg Holdings 2	90768
Computer Associates Luxembourg S.à r.l.	90764	Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS	90754
Condor Property Europe Development & Investment S.à r.l.	90761	Mutua (Luxembourg) S.A.	90754
Condor Property Europe Holding 1929 S.à r.l.	90762	Pargafi Helios Iberica Luxembourg S.A.	90739
Coral Rock S.A.	90755	Polo Property S.A.	90722
Courthéoux Société Anonyme	90739	Private Business Center	90739
Cube Concept S.A.	90762	Protection International S.à r.l.	90759
EHN Liberty S.C.I.	90742	Red Lion International Management S.A.	90725
Enfo S.C.I.	90742	Revision Military S.à r.l.	90722
Green Hostert s.à r.l.	90740	SES Insurance International (Luxembourg) S.A.	90768
		Versailles Securities S.à r.l.	90768

Polo Property S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 174.990.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 20 juin 2013

Transfert du siège social de la Société:

- L-1251 Luxembourg, 13 avenue du Bois

Révocation du Conseil d'Administration actuellement en fonction avec effet immédiat:

- Monsieur Marc KOEUNE

- Monsieur Denis BREVER

- Monsieur Donatien MARTIN

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS

Nomination d'un administrateur unique en remplacement des administrateurs révoqués:

- Monsieur David BOUCLIER

- né le 6 août 1970 à Apt (France)

- demeurant au 13 rue des Eglantiers, L-1457 Luxembourg

Le mandat de l'administrateur unique ainsi nommé prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018.

Révocation du Commissaire actuellement en fonction avec effet immédiat:

- CEDERLUX-SERVICES S.à R.L.

Nomination d'un nouveau Commissaire

- VERICOM S.A.

RCS de Luxembourg le numéro B 51203

établie et ayant son siège social à 46a, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg,

Le mandat du nouveau Commissaire ainsi nommé prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082745/29.

(130102235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Revision Military S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.011,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.462.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of May.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Revision Military Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of Canada, registered with the Quebec Entreprise Register under number 1160524246, having its registered office at 3575 Saint-Laurent Boulevard, Suite 488, H2X 2T7 Montréal, Quebec, Canada,

here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 17 May 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Revision Military S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 152.462, and whose registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 22 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1055 dated as of 20 May 2010. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a notarial deed of the aforementioned notary on 26 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3048 dated as of 13 December 2011.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, then passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1) so as to bring it from its current amount of fifteen thousand ten euros (EUR 15,010) up to fifteen thousand eleven euros (EUR 15,011) by the issuance of one (1) mandatory redeemable preferred share (the "MRPS") with a nominal value of one euro (EUR 1).

The MRPS newly issued is entirely subscribed and fully paid up by the sole shareholder, here represented as aforementioned, by a contribution in kind consisting of the conversion of certain receivables incurred by the Company in favour of the sole shareholder in connection with research and development services valued at an aggregate amount of three million eight hundred thirty-eight thousand four hundred and eleven euros (EUR 3,838,411), out of which one euro (EUR 1) is allocated to the share capital of the Company in consideration for one (1) MRPS with a nominal value of one euro (EUR 1), and three million eight hundred thirty-eight thousand four hundred and ten euros (EUR 3,838,410) are allocated to the MRPS Share Premium Account of the Company.

The proof of the existence and the value of the contribution in kind consisting of the conversion of certain receivables have been produced to the undersigned notary.

Second resolution

Following the resolution here above, the sole shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at fifteen thousand eleven euros (EUR 15,011) represented by fifteen thousand (15,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and eleven (11) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS").

The Company may issue at any moment MRPS in accordance with article 6 of these articles of association.

The MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share", and the holders of Shares are hereinafter collectively referred to as the "Shareholders".

All the Shares have a nominal value of one euro (EUR 1) each and are fully paid-up.

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

Share premium paid on Ordinary Shares or MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an Ordinary Shares Share premium account (the "Ordinary Shares Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to those Ordinary Shares upon which the share premium was paid and held by the shareholder who paid the relevant share premium;

- any share premium paid on a MRPS shall be booked in a MRPS share premium account (the "MRPS Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the MRPS upon which the share premium was paid and held by the shareholder who paid the relevant share premium."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 4,000.-.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et unième jour de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Revision Military Inc., une société constituée et existant selon les lois du Canada, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Québec sous le numéro 1160524246, ayant son siège social au 3575 Saint-Laurent Boulevard, Suite 488, H2X 2T7 Montréal, Québec, Canada,

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 mai 2013.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Revision Military S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 152.462, ayant son siège

412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, le 22 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1055 datée du 20 mai 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte du notaire ci-dessus mentionné du 26 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3048 en date du 13 décembre 2011.

La comparante, représentant la totalité du capital de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille dix euros (EUR 15.010) jusqu'à quinze mille onze euros (EUR 15.011) par l'émission d'une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable (les «APOR») d'une valeur nominale de un euro (EUR 1).

L'APOR nouvellement émise a été entièrement souscrite et libérée par l'associé unique représenté comme ci-dessus indiqué, par un apport en nature constitué par la conversion de certaines créances encourues par la Société, au bénéfice de l'associé unique, en relation avec des services de recherche et développement pour un montant global de trois millions huit cent trente-huit mille quatre cent onze euros (EUR 3.838.411) dont un euro (EUR 1) est affecté au capital social de la Société contre l'émission d'un (1) APOR d'une valeur nominale de un euro (EUR 1), et trois millions huit cent trente-huit mille quatre cent dix euros (EUR 3.838.410) sont affectés au Compte de Prime d'Emission d'APOR de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en nature constitué par la conversion de certaines créances a été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à quinze mille onze euros (EUR 15.011) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ordinaires (les «Parts ordinaires») et onze (11) actions préférentielles obligatoirement rachetables (les «APOR»).

La Société peut émettre à tout moment des APOR conformément à l'article 6 des présents statuts.

Les APOR et les Parts ordinaires sont ci-après collectivement dénommées les «Parts» et individuellement une «Part», et les détenteurs de Parts sont ci-après collectivement dénommés les «Associés».

Toutes les Parts ont une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et sont entièrement libérées.

Chaque Part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les primes d'émission versées sur les Parts ordinaires ou les APOR seront affectées à des comptes de prime d'émission, comme suit:

- toute prime d'émission payée sur les Parts ordinaires sera imputée sur un compte de prime d'émission de Parts ordinaires (le «Compte de prime d'émission de Parts ordinaires») et cette prime d'émission restera attachée aux Parts ordinaires sur lesquelles cette prime a été payée et sera détenue par l'associé qui aura payé la prime d'émission correspondante;

- toute prime d'émission payée sur une APOR sera imputée sur un compte de prime d'émission d'APOR (le «Compte de prime d'émission APOR») et cette prime d'émission restera attachée à l'APOR sur laquelle la prime a été payée et sera détenue par l'associé qui aura payé la prime d'émission correspondante.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison du présent acte est évalué à EUR 4.000,-.

Dont acte, passé à Luxembourg les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante susnommée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2013. Relation: LAC/2013/24362. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013082762/133.

(130101702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Red Lion International Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 10, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 149.112.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 juin 2013 que:

L'assemblée accepte les démissions de Madame Nathalie WEBER-FRISCH et de Monsieur Lars GOSLINGS de leurs fonctions d'administrateurs.

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Léonard Engelbertus DE WAAL, né le 21 octobre 1947 à S'Gravenhage, demeurant professionnellement à L-1924 Luxembourg, 10, rue Emile Lavandier en tant qu'administrateur unique de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale en l'année 2019.

L'assemblée accepte la démission de Madame Silvia LOPEDOTE, de son poste de commissaire aux comptes.

Et nomme en remplacement la société FIDU-CONCEPT SARL, inscrite au Registre de Commerce Luxembourg sous le numéro B 38.136, établie et ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale en l'année 2019.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 10, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013082759/23.

(130102092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Lilly Devine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 178.159.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of June.

Before-us Maître Marc LECUIT, Civil law notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

Mr. Charles Allistair Stuart MACGREGOR, asset manager, born in Singapore (Singapore), on July 27th, 1952 residing at B-1180 (Belgium), Uccle, Avenue du Maréchal Ney 143 (hereafter, the "appearing Person").

Here duly represented by Joé Hemes, accountant, born December 22nd, 1984 in Luxembourg, residing professional in L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing Person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing Person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a "société anonyme", which such appearing Person declares to incorporate:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a "société anonyme" under the name of "Lilly Devine S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in the municipality of Diekirch.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events

Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is to hold participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and manage such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange and in any other manner any stock, shares and other debt instruments and, more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange and interest rate risk and other risks. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or moveable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by THOUSAND (1,000) shares with a par value of THIRTY-ONE (31.- EUR) each.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

In the event where the corporation has one sole shareholder, it shall be managed by a sole director.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the signature of the sole director, or by the joint signature of two of the board of directors, without prejudice to special arrangements that have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the sole director or the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholder(s).

Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the third Thursday of May at 2 p.m. and the first time in the year 2014.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2013.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation.

Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and Payment

Thereupon, the appearing Person, here represented as stated here above, declares to subscribe to all the shares.

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately about ONE THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY EURO (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named appearing Person, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of the sole shareholder, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at one and the number of auditors at one.

2.- The following person has been elected as director, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2018:

Mr. Jason REA, born in Stockport (UK), on October 10th, 1962, residing in L-1911 Luxembourg, 14 rue du Laboratoire.

In accordance with article 9 of the articles of association, the corporation will be bound in all circumstances by the signature of his sole director.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, its term of office expiring at the General Meeting of the year 2018:

«Coficom Trust S.à r.l.», a company incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-9227 Diekirch, 50 Esplanade, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés" of Luxembourg, under the company number B153931.

4.- The registered office of the company is established L-9227 Diekirch, 50, Esplanade (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing Person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing Person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille treize, le douze juin.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Monsieur Charles Allistair Stuart MACGREGOR, conseiller en gestion, né à Singapour (République de Singapour), le 27 juillet 1952, demeurant à B-1180 (Belgique), Uccle, 143 Avenue du Maréchal Ney (ci-après le «Comparant»).

Ici représenté par Monsieur Joé Hemes, comptable, né le 22 décembre 1984 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 50 Esplanade,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du Comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel Comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Lilly Devine S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Diekirch.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est de détenir des participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange et de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de créance et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Il peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Il peut émettre des billets obligations de caisse et tous titres de dettes et / ou de titres de participation. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de prêts et / ou émissions de titres de créance ou de participation à ses filiales, sociétés affiliées et / ou toutes autres sociétés. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et engagements et / ou obligations et engagements de toute autre société, et, plus généralement, pour son propre bénéfice et / ou le bénéfice d'une autre compagnie ou personne.

La Société peut en général employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger contre le risque crédit, change et risque de taux d'intérêt et autres risques. La société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par MILLE (1000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Lorsque la société n'a qu'un seul associé, alors le conseil d'administration pourra être limité à un seul membre.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou la signature de deux membres du conseil d'administration, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mai à 14 heures et pour la première fois en 2014.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2013.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont toutes été souscrites par le Comparant, préqualifié.

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) est dès maintenant à disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Le Comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Le Comparant, pré-qualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2018:

Monsieur Jason REA, né à Stockport (Royaume-Uni), le 10 octobre 1962, demeurant à L-1911 Luxembourg, 14 rue du Laboratoire.

Conformément à l'article 9 des statuts, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son administrateur unique.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2018:

La société «Coficom Trust S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50 Esplanade, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 153.931.

4. Le siège social de la société est fixé à L-9227 Diekirch, 50 Esplanade.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare qu'à la requête du Comparant, les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version en langue française et, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du Comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. HEMES, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 13 juin 2013. Relation: MER/2013/1243. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013084116/301.

(130103088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Melamtex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 178.053.

STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND THIRTEEN

ON THE FOURTEENTH DAY OF JUNE.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared the following:

Meliana Business Inc., a BVI Business Company organized and existing under the laws of the British Virgin Islands, registered in the Company Register of BVI under the number 1753733;

here represented by Mr Thierry STAS, chartered accountant, residing professionally at L-8308 Capellen (Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal on 10 June 2013, which proxy will be registered with the present deed.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which he forms:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "Melamtex S.A."

Art. 2. The registered office of the corporation is established in the Municipality of Mamer.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual property assets, industrial property assets, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and may issue bonds, without a public offer, which may be convertible and may issue debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in relation to real estate or in relation to tangible or intangible property and especially in relation with intellectual property or industrial property.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

The board of directors can validly decide only if 50% at least of its members participate in the deliberation voting personally or by proxy. The deliberation can equally take place by way of telephone or videoconference. The mandate can only be given to another director. A director can represent several of his colleagues. Decisions of the board of directors shall be validly adopted by a majority vote of the members present in person or by proxy.

In the case where the vote would be expressed in writing or by means of telegram, telex or telecopy, the resolutions must collect unanimity of the directors.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order and/or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of June at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2013.

2) The first annual general meeting shall be held on 2014.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe the THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) shares.

The shares have been paid up to the extent of 25% by payment in cash, so that the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (7,750.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1.200.-

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at one and the number of auditors at one.

2.- The following is appointed director:

Mr Thierry Robert Octave STAS, chartered accountant, born in Brussels on 20 June 1969, residing professionally at L-8308 Capellen, Rue Pafebruch, 89B.

3.- Has been appointed statutory auditor:

CAC Service S.A. a company having its registered office at Elvira Mendez St. & Via España 122, Delta Tower, Panama City, Republic of Panama, Commercial Register of Panama N° 760915.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.

5.- The registered office of the company is established in L-8308 Capellen, Municipality of Mamer, rue Pafebruch, 89B.

6.- The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up Capellen.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE QUATORZE JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Meliana Business Inc., une société des Iles Vierges Britanniques (BVI), inscrite au registre des sociétés des BVI sous le numéro 1753733,

ici représentée par Monsieur Thierry STAS, expert comptable, demeurant professionnellement à Capellen (Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 10 juin 2013, laquelle procuration restera ci-annexée.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Melamtex S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Mamer.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actifs de propriété intellectuelle, d'actifs de propriété industrielle, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers et spécialement de propriété intellectuelle ou industrielle.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EUROS (1.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les décisions du conseil d'administration seront valablement adoptées par la majorité des votes des membres présents en personne ou par mandataire. Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner et/ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions Générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions.

Ces actions ont été libérées à concurrence de 25 %, par des versements en espèces, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EURO (7.750.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.200.-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2. Est nommé administrateur:

Monsieur Thierry Robert Octave STAS, expert-comptable, né à Bruxelles le 20 juin 1969, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, Rue Pafebruch, 89B.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

CAC Service S.A. ayant son siège social à 122, Delta Tower, Panama City, République du Panama, inscrite au registre de Panama sous le numéro 760.915.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018.

5. Le siège social de la société est fixé à L-8308 Capellen, Commune de Mamer, rue Pafebruch, 89B.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. STAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 juin 2013. Relation: RED/2013/991. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 juin 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013081213/383.

(130100317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

K.B.S. Sàrl, Key Brokerage Solutions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1478 Luxembourg, 5, rue d'Ethe.

R.C.S. Luxembourg B 149.124.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le sept juin.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Rosanna CASONATO, employée privée, demeurant à L-8034 Strassen, 9, rue Michel Rodange;

2. Raffaele PELLICIA, employé privé, demeurant à L-4067 Esch-sur-Alzette, 14, rue du Commerce.

3. Piera CANEPA, sans état, demeurant à L-8027 Strassen, 13, rue Raoul Follereau;

ici représentée par Rosanna CASONATO, susdite, en vertu d'une procuration donnée le 7 juin 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Les comparants exposent ce qui suit:

1) Ils se sont rendus progressivement propriétaire de la totalité des parts de la société "KEY BROKERAGE SOLUTIONS SARL" en abrégé K.B.S. SARL, avec siège social à L-1478 Luxembourg, 5, rue d'Ethe, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 149.124, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF alors de Mondorf-les-Bains du 3 novembre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 2331 du 30 novembre 2009, modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF alors de Mondorf-les-Bains du 11 mars 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 1220 du 7 juin 2011,

et dont le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, ils prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Ils se désignent comme liquidateurs de la Société, et en cette qualité, requierent le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, ils assument irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué aux associés à concurrence des parts détenues dans la société.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, les associés actuels sont les bénéficiaires économiques de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: CASONATO, PELLICCIA, CANEPA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juin 2013. Relation: LAC / 2013 / 27003. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084099/49.

(130104326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Private Business Center, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 161.468.

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084242/10.

(130104166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Pargefi Helios Iberica Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 98.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013084250/10.

(130103506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Courthéoux Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Strassen, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 6.813.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Strassen le 3 juin 2013

Nominations statutaires

Le mandat d'administrateur de Monsieur Marc Tricot, domicilié 7, rue Fernand Quenon à 7021 Mons, vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide de prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Marc Tricot pour une période de 3 ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Par ailleurs, le mandat de réviseur de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., représentée par Gilles Vanderweyen, dont les bureaux sont situés 400, route d'Esch B.P. 1443 L-1014 Luxembourg vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide de prolonger d'un an le mandat de Pricewaterhouse-

Coopers S.à.r.l., représentée par Gilles Vanderweyen, dont les bureaux sont situés 400, route d'Esch B.P. 1443 L-1014 Luxembourg qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 3 juin 2013 à Strassen

Nomination statutaire

Le Conseil nomme en qualité de président administrateur délégué, Monsieur Marc Tricot, domicilié au 7 rue Fernand Quenon à 7021 Mons, à dater de ce jour et jusqu'au terme de son mandat d'administrateur qui vient à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2016.

Il en résulte que la composition actuelle du Conseil d'administration est la suivante:

- Monsieur Marc Tricot, administrateur, domicilié Rue Fernand Quenon, 7 à 7021 Mons dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016,
- Monsieur Adrien Segantini, administrateur, domicilié Rue de Leernes 61 à 6111 Landelies, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015,
- Monsieur Vincent Deper, administrateur, domicilié Chemin d'Agbiermont 12 à 1320 Nodebais, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Strassen, le 3 juin 2013.

Pour extrait conforme

Marc Tricot

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013086123/34.

(130105013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Cheniclem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 62.863.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement au siège social à Luxembourg, le 28 mai 2013 à 11.00 heures

L'Assemblée Générale nomme Madame Catherine Roux - Sevelle, née le 28 juillet 1960, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en sa qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Karl Guenard, Administrateur démissionnaire en date du 24 mai 2013.

Son mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour la société

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2013086122/18.

(130104527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Green Hostert s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 282, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 177.108.

Extrait - A.G.E

Il a été exposé lors l'assemblée générale extraordinaire la résolution suivante:

- Changement d'adresse du siège de la société Green Hostert s.à r.l.

Assemblée décide d'approuver à l'unanimité le changement d'adresse de la société Green Hostert s.à r.l. de 14 rue Beck L-1469 Luxembourg à 282 rue de Rollingergrund L-2441 Luxembourg.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Reza BAHREHVAR

Gérant

Référence de publication: 2013086126/16.

(130105280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

BTL Béton Transformations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 15, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 53.270.

Auszug aus den Beschlüssen der Außerordentlichen Generalversammlung vom 18. Juli 2005

Bei Anlaß der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der BTL Beton Transformations Luxembourg S.A. wurden, unter anderem nachstehende Beschlüsse gefaßt:

- der Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes, Herrn Stefan Kolberg, geboren am 6. Juni 1966, in Niederschelderhütte, wohnhaft in D-57610 Altenkirchen, Wiedstrasse 52 wurde mit Wirkung zum 30.06.2005 angenommen.

Aufgrund der obigen Beschlüsse setzt sich der Verwaltungsrat der BTL Beton Transformations Luxembourg S.A. fortan wie folgt zusammen:

- Frau Rita Krämer Mitglied des Verwaltungsrats
- Herr Peter Distler Mitglied des Verwaltungsrats
- Herr Ulrich Döhler Vorsitz des Verwaltungsrats

Luxembourg, den 20. Juli 2005.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013086150/20.

(130106012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

A.F. Commerce s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 170.661.

L'an deux mille treize, le six juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Charles SCHMITT, directeur de société, né à Wissembourg (France) le 15 janvier 1968, demeurant à F-67510 Climbach, 9, rue de Bitche, détenteur de cent (100) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "A.F. Commerce s.à r.l." (numéro d'identité 2012 24 30 236), avec siège social à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 170.661, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 juillet 2012, publié au Mémorial C, numéro 2234 du 7 septembre 2012,

s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Al. 1^{er}** . Le siège social est établi à Wickrange.»

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à six cent cinquante euros (€ 650.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCHMITT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 18 juin 2013. Relation: CAP/2013/2226. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 26 juin 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013086148/39.

(130105840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

**Enfo S.C.I., Société Civile Immobilière,
(anc. EHN Liberty S.C.I.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 675, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg E 4.103.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Luxembourg en date du 20 mai 2013.

Il résulte dudit procès verbal que:

1) conformément à un contrat de cession de parts sociales sous seing privé, signé en date du 20 mai 2013, le sieur Hakan Ozcolak, gérant de sociétés, né à Istanbul (TR) le 6 octobre 1966, demeurant à L-8047 Strassen, 30, rue de la Victoire, a cédé la totalité de ses parts sociales, à savoir 40 (quarante) parts d'intérêts d'une valeur nominale de 25,00 € (vingt-cinq euros), qu'il détenait de la société civile EHN Liberty S.C.I. à:

- Monsieur Ertem Atli, réviseur d'entreprise, né le 12 septembre 1972 à Istanbul (TR), demeurant à L-1128 Luxembourg, 6, Val St. André: 20 (vingt) parts d'intérêts, et

- Monsieur Ömer Uzun, retraité, né le 10 juin 1943 à Seyhsaban (TR), demeurant à TR-34890 Istanbul, Pendik, Dogu Mh., Aydinliyolu Cad., Akin Sok. N° 9: 20 (vingt) parts d'intérêts;

2) l'article 2 des statuts de la société civile EHN Liberty S.C.I est modifié et contient désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de Enfo S.C.I.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 mai 2013.

Certifié conforme et sincère

Pour la société

Ender Ulcun

Gérant

Référence de publication: 2013086153/26.

(130106087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

**Les Arquebusiers S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Les Arquebusiers S.A.).**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 142, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 161.174.

L'an deux mille treize, le dix-huit juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «LES ARQUEBUSIERS S.A.», ayant son siège social à L-1370 Luxembourg, 142, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 29 avril 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1851 du 12 août 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry DUHR, restaurateur et gérant de sociétés, demeurant professionnellement au 32, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Serge PIGNOT, demeurant professionnellement au 142, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Benoit LOCKMAN, comptable, demeurant professionnellement au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le président déclare et prie le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les associés présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il ressort de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut statuer valablement sur les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués. Ils déclarent par ailleurs avoir pris connaissance de l'ordre du jour préalablement communiqué.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Démission des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes et décharge;
2. Modification de la forme juridique de la société, d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée, avec modification de la personnalité juridique et de la dénomination sociale;
3. Nomination de Monsieur Thierry DUHR en qualité de gérant unique;
4. Modification subséquente des statuts;
5. Divers.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuels Madame Claire PIGNOT, Monsieur Thierry DUHR et Madame Sundhevy OUM-GOLOT; de l'administrateur-délégué, Monsieur Thierry DUHR et du commissaire aux comptes, le CABINET FISCAL DOLCI S.à r.l., et de leur donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la forme juridique de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée avec modification de la personnalité juridique de la société transformée.

Les réserves demeurent intactes, de même que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société à responsabilité limitée poursuivra les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

La transformation se fait sur base du bilan intermédiaire arrêté au 31 mai 2013, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) est représenté par trente-et-un mille (31.000) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, qui sont attribuées comme suit:

Monsieur Thierry DUHR, préqualifié, vingt mille quatre-cent soixante parts sociales	20.460
Monsieur Serge PIGNOT, préqualifié, dix mille cinq cent quarante parts sociales	10.540
TOTAL	31.000

Troisième résolution

En conséquence, l'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en «LES ARQUEBUSIERS S.à r.l.», d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

"Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital social

Art. 1^{er}. Il est constitué par les comparants entre les détenteurs actuels des parts sociales créées ci-dessous et tous ceux qui pourront par la suite en devenir détenteurs, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et peut s'intéresser, de quelque manière que ce soit, à toutes activités économiques ayant un but similaire au sien et prendre notamment tous intérêts et toutes participations dans toute entreprise ou société.

Elle pourra valablement faire toutes opérations commerciales, industrielles, pouvant se rapporter directement ou indirectement à son objet principal, ou qui pourraient en faciliter la réalisation ou le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut établir des succursales ou fonder des filiales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion totale ou partielle, de souscription, de participation financière, de cession de prêt ou de toute autre manière dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ayant des activités similaires ou connexes aux siennes.

Art. 3. La Société prend la dénomination "LES ARQUEBUSIERS S.à r.l."

Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg par une décision de ses associés. La Société peut établir des agences ou succursales à tous autres endroits tant au Grand-duché qu'à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TRENTE-ET-UN MILLE (31.000) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et des bénéfices de la Société, proportionnellement au nombre de parts.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Elles pourront être cédées à des non-associés uniquement avec le consentement de l'assemblée générale des associés, qui représente au moins les trois quarts du capital social.

Administration - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques, associés ou non, nommés par la majorité des associés représentant la majorité absolue des parts sociales, sans limitation de la durée de leur mandat.

Si cette majorité n'est pas obtenue, la décision est prise sur seconde consultation à la majorité simple des votes émis, quel que soit le nombre de votants.

Les gérants sont révoqués aux mêmes conditions de majorité. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé pourra participer aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales en sa possession.

Chaque associé possède un nombre de voix égal au nombre de parts sociales détenues ou représentées; chaque associé pourra être valablement représenté dans les assemblées par le porteur d'une procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives concernant une modification des statuts devront être prises par une majorité des associés qui représentent les trois quarts du capital social.

Année sociale - Distribution des bénéfices

Art. 12. L'exercice social commence chaque année au premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Chaque année, lors de la clôture de l'exercice social, les comptes de la Société sont clôturés et le conseil de gérance établit les comptes de la Société conformément aux dispositions de la loi en vigueur.

Art. 14. Chaque associé pourra obtenir des informations sur l'inventaire et le bilan au siège de la Société.

Art. 15. Tout excédent favorable du bilan, après déduction des charges sociales, dépréciations et amortissements réputés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la Société.

Après l'affectation à la réserve légale, le solde sera à la disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. La Société ne pourra être dissoute par le décès, la suspension, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Ni les créanciers, ni les bénéficiaires ou héritiers d'un associé ne pourront pour quel motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens ou les documents de la Société, ni interférer de quelque manière que ce soit dans les actes de gestion; pour pouvoir exercer leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs des derniers bilans et inventaires de la Société.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation se fera par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou autres, désignés par les associés, qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

Quatrième résolution

Est nommé gérant unique de la société pour une durée illimitée: Monsieur Thierry DUHR, né à Longeville-Les-Metz (France) le 19 juin 1960, demeurant professionnellement au 32, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges résultant des présentes et qui incombent à la Société s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.300.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. DUHR, S. PIGNOT, B. LOCKMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2013. Relation: LAC/2013/28668. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013086690/136.

(130107110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

LFF, LuxembourgforFinance, Agency for the Development of the Financial Centre, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gaspéri.

R.C.S. Luxembourg C 78.

Résolution de l'Assemblée générale des membres du 17 juin 2013

Les membres du groupement ont pris à l'unanimité des membres la décision de nommer Monsieur Nicolas Mackel, domicilié professionnellement à 5, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, gérant et président du comité exécutif en remplacement de Monsieur Fernand Grulms.

Le mandat de Monsieur Nicolas Mackel prendra effet le 1^{er} juillet 2013 et se terminera le 30 juin 2017.

L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg / PROFIL a.s.b.l.

Signatures

Référence de publication: 2013086147/15.

(130101332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Luxequip Bail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 81.019.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'administration du 16 mai 2013:

Le Conseil d'administration nomme PKF Risk & Assurance, B 172 296 avec siège social 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise en remplaçant Top Audit S.A. (anciennement PKF Abax Audit), B 142 867 avec siège social 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg pour une durée de 1 an renouvelable.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2013083364/14.

(130102616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Luxmetall Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 29, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.696.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 4. Mai 2011

Die Jahreshauptversammlung beschließt einstimmig, das Mandat des im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieds und des jetzigen Kommissars für die Dauer von sechs Jahren bis Ablauf der Generalversammlung des Jahres 2017 zu verlängern, und zwar:

- Herr Henri RINNEN, Kaufmann, wohnhaft in L-9991 Weiswampach, 29, Gruuss-Strooss, geschäftsführender Verwalter;

- FN-SERVICES S.à r.l., mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, Kommissar.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 24. Juni 2013.
Für LUXMETALL TRANSPORT S.A.
Aktiengesellschaft
FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013083367/19.

(130102287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Mendel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 113.763.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 23 Novembre 2012

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 29 Février 2012, la démission d'un administrateur, à savoir:

Mademoiselle Catherine BORTOLOTTI, administrateur, née le 1^{er} Février 1984 à Woippy (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, de nommer un administrateur, à savoir:

Monsieur Rob SONNENSCHNEIDER, administrateur, née le 30 Août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat d'administrateur expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration tenue en date du 23 Novembre 2012

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013083400/21.

(130102404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Mediservices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1872 Luxembourg, 7, rue Lou Koster.
R.C.S. Luxembourg B 125.744.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire en date du 24 juin 2013 à Luxembourg

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur comme suit jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2019:

Monsieur Denis Repelowicz, administrateur, avec adresse professionnelle à L-1872 Luxembourg, 7, rue Lou Koster

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler les mandats d'administrateurs comme suit:

Monsieur Patrick Castel, administrateur, avec adresse professionnelle à L-1872 Luxembourg, 7, rue Lou Koster.

Monsieur Guy Schmitt, administrateur, avec adresse professionnelle à L-1872 Luxembourg, 7, rue Lou Koster.

L'assemblée générale constate que le mandat de l'administrateur-délégué est venu à échéance.

L'assemblée générale décide de nommer administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2019 comme suit:

Monsieur Denis Repelowicz, administrateur unique, avec adresse à L-1872 Luxembourg, 7, rue Lou Koster. Il peut engager la société par sa seule signature.

L'assemblée générale constate que le mandat du commissaire aux comptes est venu à échéance. L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes comme suit jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2019:

Fiduplan S.A., RCS B44563 avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013083399/27.

(130102926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

MC Seahome S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2713 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 178.118.

STATUTES

In the year two thousand and thirteenth, on the eleventh June.

Before the undersigned, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

NUEVO TEATRO S.A. SPF, a limited liability company, under Luxembourg Law, having its registered office at L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre registered with the Luxemburg Companies' Register under number B 150.095, here represented by his sole manager Mr. André HARPES, lawyer, professionally residing in L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

Such appearing party, acting in here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "MC SEAHOME A.G." (the Company).

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The purposes for which the Company is formed are the buying and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial transactions that relate directly or indirectly to such activities.

The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies or funds in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies/funds as the Company, grant loans or otherwise -as for example by providing advisory services -assist the companies or funds in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies/funds as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (THIRTY ONE THOUSAND euros) consisting of 310 (THREE HUNDRED AND TEN) shares with a par value of EUR 100 (ONE HUNDRED euros) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Administration - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or the Sole Director, as the case may be.

Art. 8. The Board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be presided by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Supervision

Art. 11. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Accounting year - General meetings

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2013.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

The notice to attend the General Meetings provided for by law shall govern the notice for. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 15th day of June, and for the first time in 2014.

If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the issued share capital upon incorporation as follows:

Subscription

Teatro Nuevo S.A. SPF, prenamed, three hundred and ten	310 shares
TOTAL: THREE HUNDRED AND TEN	310 shares

All the shares of a par value of (EUR 100.-) each have been fully paid up by payment in cash and the amount of EURO (31.000) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500-).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the single shareholder has passed the following resolutions by its affirmative vote:

1) The registered office of the corporation is fixed at L-2713 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

2) Have been appointed as the Sole Director of the Company: Société anonyme GLH SHIPPING S.A. with registered office in L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 109.178, represented by Mr. André HARPES, born on the 17th March 1960 in Luxembourg, professionally residing in L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

3) Has been appointed statutory auditor: COMPTABILUX S.A. with registered office in L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 87.204 acting through Mr. Yves Schmit.

4) The Sole Director's and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholder(s) of the year 2017,

The undersigned notary has drawn the attention of the appearing persons to the fact that prior to any commercial activity of the company hereby incorporated, it has to obtain the trading permit(s) in connection with the social object, which is hereby expressly acknowledged by the appearing persons.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Power of attorney

The appearing party grants power to every employee of the office of the undersigned notary, to let draw up and sign all eventual rectifying deed of the present deed.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the German translation of the English text:

Im Jahre zweitausenddreizehn, den elften Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

NUEVO TEATRO S.A. SPF, eine Aktiengesellschaft unter luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 150.095, hier vertreten durch seinen alleinigen Verwalter Herrn André HARPES, Anwalt, mit Bwerufsadresse in L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

Vorbenannte Person, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzungen einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung:
"MC SEAHOME A.G.".

Die Gesellschaft kann einen einzigen oder mehrere Gesellschafter haben. Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann diese durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, welcher nicht der einzige Gesellschafter zu sein braucht.

Der Tod, die Aufhebung der Zivilrechte, der Konkurs, die Liquidation oder der Bankrott des einzigen Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Einkauf, Verkauf, Befrachtung, Frachtung und Verwaltung von Hochseeschiffen jeglicher Art, des Weiteren die finanziellen und kommerziellen Operationen die direkt oder indirekt damit in Verbindung stehen

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeder Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften und jede andere Art von Investitionen, der Erwerb von Sicherheiten jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung von Sicherheiten durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise und die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften/Fonds, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Dritten gegenüber Garantien geben, Sicherheiten einräumen, um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen dieser Gesellschaften/Fonds zu sichern, ihnen Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen, wie zum Beispiel durch die Erbringung von Beratungsleistungen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (EUR 31.000.-) eingeteilt in DREIHUNDERTZEHN (310) Aktien mit einem Nominalwert von HUNDERT EURO (EUR 100) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien, je nach Wahl des Aktionärs, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form der Namensaktien vorsieht.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Wenn die Gesellschaft durch einen einzigen Gesellschafter gegründet wurde oder wenn durch Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der „einziger Verwalter“ genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. In diesem Fall muss die Generalversammlung zusätzlich zu dem einzigen Verwalter zwei (2) neue Verwalter ernennen. Der einzige Verwalter beziehungsweise die Verwalter werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter (wenn die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat) solange die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat.

Wenn eine juristische Person Verwalter der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäss Artikel 5 Ibis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dies abgeändert wurde.

Der/die Verwalter werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Gesellschafter bestimmen ebenfalls die Anzahl der Verwalter, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund, frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre besetzen. Falls kein Verwalter verfügbar ist, wird durch den Prüfungskommissar schnell eine Generalversammlung einberufen, um einen neuen Verwalter zu ernennen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter hat die weitestgehenden Befugnisse alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen durchzuführen, die im Interesse der Gesellschaft sind.

Alle Handlungen, die nicht ausdrücklich durch gegenwärtige Satzungen und das Gesetz, der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen der Kompetenz des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters zu.

Art. 8. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Wenn kein Vorsitzender vorhanden ist, kann der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwalter anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei Vollmacht zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben

In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Gleichstand ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung entscheidend.

Die Beschlüsse, die durch den einzigen Verwalter gefasst werden haben die gleiche Ausführungskraft wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden und werden in Protokollen festgehalten, welche durch den einzigen Verwalter unterschrieben werden und wovon Kopien und Auszüge angefertigt werden können.

Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft in der Verwaltung dieser Geschäfte, übertragen.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter kann ausserdem jedwelcher Person, die nicht Verwalter sein muss, jedwelche Spezialvollmacht erteilen sowie Vertreter und Angestellte ernennen und abberufen und ihren Lohn festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, in der täglichen Geschäftsführung durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwalters, beziehungsweise durch die Unterschrift des einzigen Verwalters oder durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Bevollmächtigten des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Geschäftsjahr - Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2013.

Art. 13. Für den Fall, dass es nur einen Gesellschafter (einziger Gesellschafter) gibt, übt dieser im Laufe der ordnungsgemäss abgehaltenen Generalversammlungen sämtliche Befugnisse aus, welche laut dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften der Generalversammlung obliegen.

Die Generalversammlungen werden gemäss den gesetzlichen Bestimmungen einberufen. Sie sind nicht nötig, wenn alle Gesellschafter bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben.

Der Verwaltungsrat kann festlegen, dass nur die Aktionäre zur Generalversammlung zugelassen werden, die fünf Kalandertage vor dem festgelegten Datum ihre Aktien hinterlegt haben. Jeder Aktionär kann persönlich oder mittels eines Bevollmächtigten, welcher nicht Aktionär sein muss, abstimmen.

Jede Aktie gibt anrecht auf eine Stimme.

Art. 14. Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Interesse der Gesellschaft zu tätigen oder zu ratifizieren.

Art. 15. Die Generalversammlung bestimmt über Verwendung und die Zuteilung der Gewinne.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter ist ermächtigt Zwischendividenden auszuschütten gemäss den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 15. Tag des Monats Juni, das erste Mal im Jahre 2014.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf EINTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 1.500).

Kapitalzeichnung

Die gesamten DREI HUNDERT ZEHN (310) Aktien wurden durch NUEVO TEATRO S.A. SPF, vorgeannt, gezeichnet und in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von EIN UND DREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse: L-2713 Luxembourg, 1, Place du Théâtre

2) Als einziger Verwalter wird ernannt: GLH SHIPPING S.A. mit Gesellschaftssitz in L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg unter number B 109.178 vertreten durch Herrn André HARPES, geboren am 17. März 1960 in Luxemburg, mit Berufsadresse in L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

3) Zum Kommissar wird ernannt: COMPTABILUX S.A. mit Gesellschaftssitz in L-2316 Luxembourg, 1, place du Théâtre, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg unter der Nummer number B 87.204 zeichnend durch Herrn Yves Schmit,

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2017.

Der Notar hat den Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Erschienene ausdrücklich anerkennt.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, hat vorliegende Urkunde auf Wunsch der vorbenannten Erschienenen in Englisch verfasst, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und dem deutschen Text soll, laut den Erschienenen, der deutsche Text massgebend sein.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Senningerberg, Im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, hat der vorgenannte Komparent zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: André Harpes, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 juin 2013. LAC / 2013 / 26631. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 20. Juni 2013.

Référence de publication: 2013083390/351.

(130102264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Manacor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.098.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 10 juin 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Nomination de l'Administrateur suivant en date du 24 avril 2013 pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017:

Madame Zora Bass, née le 8 août 1975 à Nitra, Slovaquie, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la société est comme suit:

- Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Jorge Pérez Lozano, Administrateur;
- Jacob Mudde, Administrateur;
- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Administrateur;
- Johannes Laurens de Zwart, Administrateur;
- Gérald Olivier David Welvaert, Administrateur;
- Jean-Jacques Josset, Administrateur;
- Martin Paul Galliver, Administrateur;
- Fabrice Michel Gilles Mas, Administrateur;
- Fabrice Stéphane Rota, Administrateur;
- Zora Bass, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.
Patrick Leonardus Cornelis van Denzen
Administrateur

Référence de publication: 2013083371/29.

(130102666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 130.059.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder SICAV-FIS (la «Société») du 19 juin 2013

Composition du Conseil d'Administration

Il a été noté la démission de Madame Anne Valentine Andrews en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 08 may 2013.

Il a été décidé d'approuver la réélection de Messieurs Pierre Metzler, Stefan Koch et Fred Steinberg en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2013.

Réviseur d'Entreprises

Il a été décidé d'approuver la réélection de KPMG Audit Sarl, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Pour Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder SICAV-FIS

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013083381/25.

(130102578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Mutua (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.471.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 10 juin 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Nomination de l'Administrateur suivant en date du 24 avril 2013 pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017:

Madame Zora Bass, née le 8 août 1975 à Nitra, Slovaquie, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la société est comme suit:

- Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Jorge Pérez Lozano, Administrateur;
- Jacob Mudde, Administrateur;
- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Administrateur;
- Johannes Laurens de Zwart, Administrateur;
- Gérald Olivier David Welvaert, Administrateur;
- Jean-Jacques Josset, Administrateur;
- Martin Paul Galliver, Administrateur;
- Fabrice Michel Gilles Mas, Administrateur;
- Fabrice Stéphane Rota, Administrateur;
- Zora Bass, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mutua (Luxembourg) S.A.
Patrick Leonardus Cornelis van Denzen
Administrateur

Référence de publication: 2013083416/29.

(130102793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Coral Rock S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 167.920.

In the year two thousand and thirteen,

On the thirteenth day of June,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "CORAL ROCK S.A.", a joint stock company with registered office in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, incorporated by deed of the undersigned notary on 26 March 2012, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1196 on 11 May 2012, registered with the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B and number B 167,920.

The meeting is opened with Mrs. Claude KRAUS, chartered accountant, professionally residing in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, in the chair,

who appoints as secretary Mrs. Cathy KEMPENEERS, private employee, professionally residing in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The meeting elects as scrutineer Mr. Gilles KRIER, private employee, professionally residing in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairwoman declares and requests the notary to state:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary. The said attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda:

Agenda:

1) Amendment of article 4, first paragraph, of the Articles of Association, which will from now on have the following wording:

« **Art. 4. (First paragraph).** The corporation shall be managed by a board of directors of class A and class B. The number is set to at least three, shareholders or not."

2) Amendment of article 5, paragraph three, of the Articles of Association, which will from now on have the following wording:

« **Art. 5. (Paragraph three).** The corporation is committed either by the individual signature of the chairman of the board of directors or by the individual signature of the delegate of the board of directors or by the joint signatures of any two directors, with at least the signature of one class A director and the signature of one class B director, or by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the board of directors."

3) Amendment of article 6, paragraph three, of the Articles of Association, which will from now on have the following wording:

« **Art. 6. (Paragraph three).** The decisions of the board of directors are taken by a majority of directors present or represented, with at least the presence or representation of one class B director. In case of a tie, the chairman has a casting vote."

4) Cancellation of article 6, paragraph 4 of the Articles of Association.

5) Acceptance of the resignation of the current directors and discharge.

6) Appointment of five new directors

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to amend article 4, first paragraph, of the Articles of Association, which will from now on have the following wording:

« **Art. 4. (First paragraph).** The corporation shall be managed by a board of directors of class A and class B. The number is set to at least three, shareholders or not."

Second resolution

The general meeting resolves to amend article 5, paragraph three, of the Articles of Association, which will from now on have the following wording:

« **Art. 5. (Paragraph three).** The corporation is committed either by the individual signature of the chairman of the board of directors or by the individual signature of the delegate of the board of directors or by the joint signatures of any two directors, with at least the signature of one class A director and the signature of one class B director, or by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the board of directors."

Third resolution

The general meeting resolves to amend article 6, paragraph three, of the Articles of Association, which will from now on have the following wording:

« **Art. 6. (Paragraph three).** The decisions of the board of directors are taken by a majority of directors present or represented, with at least the presence or representation of one class B director. In case of a tie, the chairman has a casting vote."

Fourth resolution:

The general meeting resolves to cancel paragraph 4 of article 6 of the Articles of Association.

Fifth resolution:

The general meeting resolves to accept the resignation of the current directors of the company and decides to grant them full discharge for their mandate until the present date.

Sixth resolution

The general meeting resolves to fix the number of directors at five (5) and to create two classes of directors:

- The following persons are appointed class A directors:

a) H.E. Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, businessman, residing in Doha (Qatar), P.O. Box 4044, Al Wajba Palace, Dukhan Road,

b) H.E. Sheikh Jassim bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, companies' director, residing in Doha (Qatar), P.O. Box 4044, Al Wajba Palace, Dukhan Road,

c) H.E. Sheikh Mohammad bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, companies' director, residing in Doha (Qatar), P.O. Box 4044, Al Wajba Palace, Dukhan Road.

- The following persons are appointed class B directors:

d) Mr. Jean FABER, chartered accountant, professionally residing in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

e) Mr. Didier KIRSCH, chartered accountant, professionally residing in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The mandates of the directors will expire at the annual general meeting to be held in the year two thousand and eighteen.

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of the document.

The deed having been read to the appearing persons, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairwoman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

Le treize juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CORAL ROCK S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mars 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1196 du 11 mai 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 167.920.

L'assemblée est présidée par Madame Claude KRAUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Cathy KEMPENEERS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilles KRIER employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 4, alinéa premier, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. (Alinéa premier).** La société est administrée par un conseil d'administration composé d'administrateurs de classe A et d'administrateurs de classe B. Le nombre des administrateurs est fixé à au moins trois, actionnaires ou non. »

2) Modification de l'article 5, alinéa trois, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Alinéa trois).** La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont au moins la signature d'un administrateur de classe A et la signature d'un administrateur de classe B, soit par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le conseil d'administration. »

3) Modification de l'article 6, alinéa trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. (Alinéa trois).** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés, avec au moins la présence ou la représentation d'un administrateur de classe B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. »

4) Suppression de l'article 6, alinéa 4 des statuts.

5) Acceptation des démissions des administrateurs actuels et décharge à leur donner.

6) Nomination de cinq nouveaux administrateurs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4, alinéa premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. (Alinéa premier).** La société est administrée par un conseil d'administration composé d'administrateurs de classe A et d'administrateurs de classe B. Le nombre des administrateurs est fixé à au moins trois, actionnaires ou non. »

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa trois, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Alinéa trois).** La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont au moins la signature d'un administrateur de classe A et la signature d'un administrateur de classe B, soit par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le conseil d'administration. »

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6, alinéa trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. (Alinéa trois).** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés, avec au moins la présence ou la représentation d'un administrateur de classe B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. »

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer l'alinéa quatre de l'article six des statuts.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions des administrateurs actuels et décide de leur accorder pleine décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de porter le nombre d'administrateurs à cinq (5) et de créer deux classes d'administrateurs:

- *Sont nommés administrateurs de classe A:*

a) S.E. Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, homme d'affaires, demeurant à Doha (Qatar), P.O. Box 4044, Al Wajba Palace, Dukhan Road,

b) S.E. Sheikh Jassim bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, administrateur de sociétés, demeurant à Doha (Qatar), P.O. Box 4044, Al Wajba Palace, Dukhan Road,

c) S.E. Sheikh Mohammad bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, administrateur de sociétés, demeurant à Doha (Qatar), P.O. Box 4044, Al Wajba Palace, Dukhan Road.

- *Sont nommés administrateurs de classe B:*

d) Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

e) Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-huit.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Kraus, c. Kempeneers, G. Krier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: LAC / 2013 / 27464. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013083842/187.

(130103746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Capitalis S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 155.905.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue à Luxembourg le 11 juin 2013:

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de l'auditeur Ernst & Young, en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, pour une période d'un an, prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2013083819/15.

(130103944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

**Protection International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cheverny 2 International S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 177.197.

—
In the year two thousand and thirteen on the fourteenth of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of «Cheverny 2 International S.à r.l.» (here after the "Company"), a «Société à Responsabilité Limitée», having its registered office at 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B 177.197, incorporated by deed enacted on April 30, 2013, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by Maître Catherine Dessoy, «avocat à la cour», with professional address at 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Véronique Petit, private employee, with professional address at 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the shareholders exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To amend the name of the Company to be changed into «Protection International S.à r.l.»;
2. To amend article two of the articles of association.

After deliberation, the meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to change the name of the Company from «Cheverny 2 International S.à r.l.» to «Protection International S.à r.l.».

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the article two of the articles of association, to read as follows:

Art. 2. The company's name is «Protection International S.à r.l.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quatorze juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Cheverny 2 International S.à r.l." (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 35 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée

au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 177.197, constituée suivant un acte du 30 avril 2013, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine Dessoy, avocat à la cour, avec adresse professionnelle au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique Petit, employée privée, avec adresse professionnelle au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que les associés, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, peuvent décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont préalablement été informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la Société, à changer en «Protection International S.à r.l.»;

2. Modification de l'article deux des statuts.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société, de «Cheverny 2 International S.à r.l.» en «Protection International S.à r.l.».

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La dénomination de la société sera «Protection International S.à r.l.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents Euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, V. PETIT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 18 juin 2013. Relation: LAC/2013/27832. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013083804/93.

(130103295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Cesaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.158.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 juin 2013

L'assemblée générale des actionnaires accepte la démission de l'administrateur unique de la société, à savoir Monsieur Norbert Meisch.

L'assemblée nomme Docteur André MICHELS, né le 16 août 1950 à Luxembourg, demeurant professionnellement 55, avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg au poste d'administrateur unique de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

L'assemblée prend bonne note du changement d'adresse de siège social du commissaire aux comptes, à savoir:

COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A. (B131410)

44, rue Pasteur

L-4276 ESCH-SUR-ALZETTE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013083825/19.

(130103253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

COFIBOL, Compagnie Financière et Boursière Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 20.803.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale annuelle de la Compagnie Financière et Boursière Luxembourgeoise SA en abrégé
COFIBOL du 22 mai 2013.*

L'Assemblée Générale a nommé pour une durée de un an aux postes d'administrateurs

- Monsieur René Gicquel

- Monsieur Michel Parizel

- Monsieur Michel Latin

- Monsieur Gérard Ducros:

Mas de Beuil- Quartier Massane

F-13210 Saint-Rémy de Provence

L'Assemblée Générale

Référence de publication: 2013083836/17.

(130104014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Boltham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 134.612.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013

L'Assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période de six ans les mandats d'administrateurs de Monsieur Franck PROVOST (Président du Conseil d'Administration), de Madame Marianne REPPLINGER et de Madame Nathalie DUCHAUSSOY.

L'Assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période six ans le mandat de commissaire aux comptes de la société HOPARGEST S.A.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013083787/18.

(130103511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Condor Property Europe Development & Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 116.689.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de CONDOR PROPERTY EUROPE DEVELOPMENT & INVESTMENT SARL, dont le siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, a été dénoncé en date du 5 décembre 2007.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge, et liquidateur Maître David BENHAMOU, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 juin 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître David Benhamou
Le liquidateur

Référence de publication: 2013083838/18.

(130103954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Condor Property Europe Holding 1929 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 116.690.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de CONDOR PROPERTY EUROPE HOLDING 1929 SARL, dont le siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, a été dénoncé en date du 5 décembre 2007.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge, et liquidateur Maître David BENHAMOU, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 juin 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître David Benhamou
Le liquidateur

Référence de publication: 2013083839/18.

(130103965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Cube Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.561.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 juin 2013 de la société «CUBE CONCEPT S.A.», avec siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, constituée suivant acte notarié du 10 juillet 2012, inscrite au registre de commerce à Luxembourg,

Résolutions:

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1853 Luxembourg, 24 rue Léon Kauffman, à L-1273 Luxembourg, 12 rue de Bitbourg

L'assemblée accepte la nomination de la société CG COM SARL, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 12 rue de Bitbourg, en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Nicole Zapponi. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Gilles APEL.

Référence de publication: 2013083813/18.

(130103871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Cinemalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 124.648.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 juin 2013

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2019, les mandats de:

Madame Sylvie THEISEN en tant qu'administrateur et administrateur-délégué, Mesdames Adèle DI IULIO et Caterina SCOTTI en tant qu'administrateurs, toutes trois avec adresse professionnelle au 2bis, rue Astrid, L-1143 Luxembourg

La société D.S. CORPORATION S.A., ayant son siège social au 2bis, rue Astrid, L-1143 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes

Pour extrait conforme et sincère
CINEMALUX S.A.

Référence de publication: 2013083827/16.

(130104042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Codeis Securities SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.823.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 04 avril 2013:

1. Démission de Monsieur IVO HEMELRAAD en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur IVO HEMELRAAD, résidant professionnellement au 15, Rue Edward Steichen - L - 2540, Luxembourg, Luxembourg de ses fonctions d'Administrateur avec prise d'effet au 03 avril 2013.

2. Cooptation de Monsieur JAN VANHOUTTE en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur IVO HEMELRAAD

Conformément aux prescriptions de l'article 11 des Statuts Coordinés en date du 27 février 2008, le Conseil d'Administration décide de coopter avec prise d'effet au 03 avril 2013, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra au mois d'avril 2016, Monsieur Jan VANHOUTTE, résidant professionnellement au 15, Rue Edward Steichen - L - 2540, Luxembourg, LUXEMBOURG en remplacement de Monsieur Ivo HEMELRAAD, en qualité d'administrateur du Conseil d'Administration

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 4 avril 2013

Le Conseil d'Administration renouvelle, le mandat d'Ernst & Young en qualité de Réviseur d'Entreprises Agrée, résidant professionnellement au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Luxembourg, pour l'exercice social au 31 décembre 2013.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 19 avril 2013

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de trois ans prenant fin à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2016, les mandats d'Administrateurs de Madame Sophie ROBAT-CHE-CLAIVE et de Messieurs Matthieu FORTIN, Patrick VINCENT et Christophe GUIGNARD.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083808/28.

(130103569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Cerberus Nightingale 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.095.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2013083803/10.

(130103284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Clayax Acquisition Luxembourg 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.802.

—
Par résolutions signées en date du 14 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission, avec effet au 30 avril 2013, de Yves CHERET, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 LUXEMBOURG, de son mandat de Gérant;

- nomination, avec effet au 30 avril 2013, de Xavier M. PONCELET, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant, pour une durée indéterminée.

90764

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083807/15.

(130104057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

BRUFIN SA (B), succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.538.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du conseil d'administration de BRUFIN tenue le 10 mai 2012 à 14 heures

Résolutions

Après avoir pris acte de la renonciation à leur mandat par les représentants actuels, le conseil d'administration décide avec unanimité des voix de nommer en tant que représentant permanent de la succursale luxembourgeoise BRUFIN SA, succursale de Luxembourg, avec effet de puis le 27 mars 2012:

Monsieur Jean-Claude JOLIS, demeurant au 54 rue Schetzel, L-2518 Luxembourg
en remplacement des représentants actuels.

Le représentant permanent aura pouvoir seul de représenter la succursale.

Référence de publication: 2013083792/15.

(130103681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Compagnie Immobilière de Weimerskirch, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.900.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 13 mai 2013 que:

L'assemblée générale approuve, à l'unanimité, le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Renaud BENTEGEAT, né le 2 août 1953 à Bordeaux, demeurant à 47, Boulevard Beaumarchais, F - 75003 PARIS, pour un terme de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de mai 2016.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité, le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bernard COLS, né le 24 mars 1956 à Antwerpen, demeurant à 20, Vieux Chemin de Namur, B - 1340 OTTIGNIES LOUVAIN-LA-NEUVE, pour un terme de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de mai 2016.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité, le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques NINANNE, né le 22 août 1948 à Watermael-Boitsfort, demeurant à 20, Avenue de l'Hermine, B - 1170 WATERMAEL-BOITSFORT, pour un terme de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de mai 2016.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité, le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Patrick VAN CRAEN, né le 7 janvier 1953 à Malines, demeurant à 1, Chemin du Silex, B - 1170 WATERMAEL-BOITSFORT, pour un terme de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de mai 2016.

Junglinster, le 26 juin 2013.

Pour extrait conforme

Paul LAPLUME

Référence de publication: 2013084581/24.

(130104755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Computer Associates Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.463.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.372.

En date du 21 juin 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à s-Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Luxembourg au poste de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

- Nomination de Martin Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, et ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Luxembourg au poste de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2013084583/18.

(130104490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Clearness Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 171.065.

—
EXTRAIT

Il résulte du proces-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue en date du 20 juin 2013, que:

- Monsieur Raoul Cheignard né le 30 novembre 1978 à Dijon (France) résident au 19 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg et Monsieur Patrick Vander Eecken né le 22 avril 1970 à Renaix (Belgique) résident au 117 route d'Arlon, L-8009 Strassen ont démissionné de leur poste de gérants de type B.

- Le gérant de type A Enrico Sanchioli né le 29 mai 1943 à Sedini, Italie, résidant à via degli Estensi 165, 00164 Rome, Italie est nommé gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013084580/18.

(130104628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Chimtex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 23.528.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue 26 juin 2013 à 15h00 à Luxembourg

1. L'assemblée a décidé de remplacer avec effet immédiat le Commissaire aux comptes actuel, la société KOHNEN & Associés S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg par la société à responsabilité limitée PERSKY GmbH, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B143543, ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, en tant que Commissaire aux comptes à partir de ce jour.

Le nouveau Commissaire aux comptes est nommé pour une période de 6 ans.

Fait à Luxembourg, le 26 juin 2013.

Certifié conforme et sincère

Geert DIRKX

Administrateur Unique

Référence de publication: 2013084607/18.

(130104399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.831.

—
En date du 1^{er} août 2011, ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, a été nommé réviseur d'entreprises agréé.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 14 mai 2013, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de ERNST & YOUNG, précité, pour une durée venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013084579/15.

(130104306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

C.O.G.P.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 63.582.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 25 juin 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 25 juin 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pour C.O.G.P.-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013084570/22.

(130104612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Largo S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 4.697.350,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 31.323.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 juin 2013 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2012, le Conseil de Gérance se compose de:

- Fabrice Huberty, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2013:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social à 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Référence de publication: 2013081951/17.

(130100896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

LSP Europe II&VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 158.400,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 166.332.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance, en date du 05 juin 2013:

- nomination de la société Avega Révision S.à r.l., représentée par Monsieur Frank Thihatmar, avec siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises agréé, qui sera en charge de la surveillance des opérations de la Société, en application de l'article 19 des statuts de la Société et conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004;

- les fonctions du réviseur d'entreprises ainsi nommé porteront sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081982/15.

(130100939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Mesh Group Holdings S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 169.746.

Cession de parts sociales

En date du 14 septembre 2012, HUMANOLOGY HOLDINGS SARL, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B169728, a décidé de transférer 12,500 parts sociales détenues dans la Société à Monsieur Koen Plate, résidant à Markgrafenstrasse 4, 40545 Dusseldorf, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

MESH GROUP HOLDINGS S.À R.L.

Référence de publication: 2013082005/16.

(130101058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

MCP Private Capital (Feeder) Fund I GP, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.**Capital social: EUR 100,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 175.754.

En date du 13 Juin 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Kathryn O' SULLIVAN de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 17 mai 2013.

- de nommer Monsieur Duncan SMITH, né le 21 November 1963 à Lewes, Royaume-Uni, ayant l'adresse professionnelle suivante: Parc d'Activités Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, en tant que nouveau administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Le conseil d'administration de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur David SCHEURL,
- Monsieur tain MACLEOD,
- Monsieur Duncan SMITH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Juin 2013.

MCP Private Capital (Feeder) Fund I GP

Malcolm Wilson

Mandataire

Référence de publication: 2013082022/23.

(130101319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Mill Luxembourg Holdings 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 176.460.

EXTRAIT

Le gérant de classe A de la Société, Monsieur Gianpiero Lenza, a changé son adresse professionnelle du 5, Princess Gate, 3^{ème} étage, Knightsbridge, Londres, SW71QJ, Royaume-Uni, au 40, Bruton Street, Londres, W1J6QZ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa LORREYTE

Le Mandataire

Référence de publication: 2013082008/15.

(130100693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Mill Luxembourg Holdings 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.461.

EXTRAIT

Le gérant de classe A de la Société, Monsieur Gianpiero Lenza, a changé son adresse professionnelle du 5, Princess Gate, 3^{ème} étage, Knightsbridge, Londres, SW71QJ, Royaume-Uni, au 40, Bruton Street, Londres, W1J6QZ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa LORREYTE

Le Mandataire

Référence de publication: 2013082009/15.

(130100692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

SES Insurance International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 168.889.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 18 avril 2013

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Résolution 1: Démission de Monsieur Andrew Browne en qualité d'Administrateur

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de son mandat d'Administrateur de Monsieur Andrew Browne avec effet au 4 avril 2013.

Résolution 2: Cooptation de Monsieur Pdraig McCarthy en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Andrew Browne, démissionnaire

Le Conseil d'Administration coopte Monsieur Pdraig McCarthy, demeurant professionnellement au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Andrew Browne, démissionnaire, à effet du 18 avril 2013. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2014.

Cette nomination sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013 qui statuera sur les comptes de l'exercice social arrêtés au 31.12.2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013082810/24.

(130101516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Versailles Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 542.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 103.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Pour Versailles Securities S.à r.l.

Stéphane HEPIENUZE

Mandataire

Référence de publication: 2013081480/13.

(130100080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.
